

# CHARTRE CLIMAT-ÉNERGIE BORDEAUX MÉTROPOLE

Volet efficacité énergétique  
des bâtiments publics et privés

juillet 2018

## LES OBJECTIFS

Le changement climatique nous mobilise tous et le temps de l'action est venu.

Nous souhaitons trouver collectivement des leviers de mobilisation pour que le territoire de Bordeaux Métropole puisse contribuer activement à la réussite de l'Accord de Paris sur le climat conclu le 12 décembre 2015 et dont l'objectif est de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

A notre échelle, cela doit passer par des résolutions concrètes en impliquant l'ensemble des acteurs : agir rapidement et de manière volontariste paraît indispensable pour se prémunir de risques environnementaux, sociaux et économiques sans précédents.

Le bâtiment (habitat et tertiaire) est le premier secteur de consommation d'énergie du territoire métropolitain contribuant à 47 % de la consommation énergétique finale (part prédominante pour les besoins de chaleur) ainsi qu'à plus de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur tertiaire représente à lui seul 16 % des consommations d'énergie<sup>1</sup>. Le futur énergétique que nous devons inventer passe donc par la réduction de nos consommations et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire.

L'Europe et la Loi nationale nous fixent des objectifs de transition énergétique à différents horizons temporels. Au niveau français, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs précis pour le tertiaire : réduire les consommations d'énergie finales d'au moins 60 % en 2050 par rapport à 2010. Les objectifs, ambitieux et nécessaires, sont à la mesure des enjeux et appellent à la construction de mobilisations territoriales cohérentes et dynamiques.

Dans cet esprit, le Plan Bâtiment Durable fédère un nombre chaque année plus important d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale. Ainsi, la charte d'engagement volontaire des propriétaires et utilisateurs d'immeubles tertiaires initiée par le Plan Bâtiment Durable, compte aujourd'hui plus de cent vingt-cinq signataires (acteurs privés, collectivités territoriales et universités).

1 Source : Bilan énergétique 2016 du territoire de Bordeaux Métropole élaboré par l'ALEC Métropole Bordelaise et Gironde.

## REUSSIR ENSEMBLE

Consciente de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné du secteur tertiaire public et privé à l'échelle de son territoire, Bordeaux Métropole lance, en concertation et en pleine articulation avec la dynamique nationale du Plan Bâtiment Durable (via une méthodologie homogène), le volet tertiaire de sa charte d'engagement climat-énergie.

Ouverte à tous les acteurs désireux de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur parc immobilier, cette charte promeut un engagement commun et des économies d'énergie significatives, concrètes et mesurables, conditions de la réussite collective des transitions énergétique et climatique de notre territoire.

En 2017, Bordeaux Métropole a adopté son Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. Cette feuille de route vise l'objectif d'une métropole à énergie positive d'ici 2050 et nécessite de combiner simultanément la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables. Pour répondre à cet objectif ambitieux, il est nécessaire, à l'horizon 2030, de rénover 200 000m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires par an et de multiplier par cinq la production de chaleur et d'électricité verte (géothermie, biomasse et solaire photovoltaïque principalement).

Aujourd'hui, nous souhaitons par conséquent enclencher une dynamique volontariste et généralisée des acteurs publics et privés du tertiaire. Au-delà des obligations, c'est l'engagement de chacun, l'échange de bonnes pratiques et l'intelligence collective qui nous permettront d'avancer. Cette charte d'engagement ne fait que refléter notre ambition de réussir ensemble.

La politique de haute qualité de vie de Bordeaux Métropole est le moteur de la collaboration de tous les acteurs. Cette charte contribue à notre démarche de métropole européenne de référence, avec des fenêtres de dialogue ouvertes qui conduisent à des actions concrètes et des résultats, réaffirmant notre priorité absolue d'être à la hauteur de la transition énergétique de notre territoire. Une vision partagée qui se traduit en mobilisation conjointe et coordonnée : l'ensemble des acteurs majeurs du tertiaire du territoire s'associent autour de la signature de cette charte d'engagements communs menant à la co-construction d'une dynamique durable.

Nous souhaitons que ce volet tertiaire de la charte climat-énergie de Bordeaux Métropole soit le levier de l'intensification du mouvement pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, afin de promouvoir le bien-être des utilisateurs, rendre possibles les économies d'énergie et intensifier l'attractivité économique de notre territoire en stimulant l'innovation.

## OUVERTURE DE LA CHARTE

La présente charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics ou privés du secteur tertiaire, qu'ils soient propriétaires ou utilisateurs.

Les fédérations professionnelles, associations et autres organisations collectives s'engagent à promouvoir la charte auprès de leurs partenaires et à mettre en œuvre la logique de la charte dans leurs locaux.

## LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

- Mobiliser, dans la mesure de la soutenabilité économique des opérations, les trois leviers de la performance énergétique des bâtiments :
  - Impliquer les utilisateurs ;
  - Améliorer l'exploitation et la gestion technique des bâtiments ;
  - Réaliser des travaux de rénovation ;
- Réduire leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de leur parc de bâtiments ou d'une partie, sous forme d'une feuille de route visant à un objectif d'économie d'énergie qu'ils se fixent librement à une échéance choisie. Chaque signataire a la liberté des moyens à mettre en œuvre pour atteindre son objectif et du choix des indicateurs permettant de le suivre (un objectif étant temporellement défini, chiffré et mesurable) ;
- Développer la coopération des différentes parties prenantes (propriétaires, bailleurs, exploitants, occupants) dans le cadre des efforts de réduction des consommations ;
- Développer si possible la production des énergies renouvelables autoconsommées ou locales ;
- Communiquer sur leur feuille de route et remonter annuellement à Bordeaux Métropole de manière quantitative les progrès réalisés, les réussites et les points durs ;
- Participer activement aux réunions du « club tertiaire » de Bordeaux Métropole afin d'échanger, partager sur les moyens à mettre en œuvre pour réussir, créer l'émulation et stimuler l'innovation ;
- S'impliquer dans les opérations de communication collective de la Charte.

### **Pour ce faire, les dispositifs suivants pourront être mis à profit :**

- Participer à l'équipe Métropolitaine du concours d'économies d'énergie « CUBE 2020 » ;
- Développer les bonnes pratiques des utilisateurs ;
- Optimiser l'exploitation et la maintenance des sites ;
- Effectuer le commissionnement énergétique des bâtiments ;
- Conclure des contrats de performance énergétique ;
- Adapter la gestion immobilière afin de réduire les impacts liés aux déplacements.

# LES ENGAGEMENTS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- S'engager elle-même sur son propre parc ;
- Soutenir ses engagements et veiller à créer les conditions favorables aux collaborations, notamment en s'assurant les ressources humaines et compétences nécessaires au bon fonctionnement du « club tertiaire » ;
- Organiser et animer les rencontres du club des signataires ;
- Favoriser l'échange de solutions concrètes et opérationnelles (contractuelles, financières, techniques) pour remplir les objectifs ;
- Assurer une communication régulière sur la mise en œuvre et le suivi de la présente charte valorisant les initiatives engagées par les signataires sur leurs bâtiments et encourager l'organisation des retours d'expérience ;
- Promouvoir et fédérer une équipe métropolitaine dans le concours « CUBE 2020 » ;
- Permettre l'adhésion de nouveaux signataires et adapter le contenu du volet tertiaire de la charte climat-énergie de Bordeaux Métropole à de nouveaux contextes le cas échéant.

Pour Bordeaux Métropole,  
Le Président  
Alain Juppé

# DURÉE DE LA CHARTE

Cette démarche volontaire et collective d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires du territoire de Bordeaux Métropole s'inscrivant dans l'objectif d'une Métropole à énergie positive d'ici à 2050, ce volet de la **charte d'engagement climat-énergie de Bordeaux Métropole** s'étend jusqu'à ce que la majorité des parties exprime le souhait d'y mettre fin.

Signataire  
(entreprise/organisme/collectivité, nom et qualité)



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40

[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)